

Un bureau national s'occupant des vols d'automobiles a été établi au quartier général de la GRC et fonctionne depuis le 1^{er} avril 1967.

L'accroissement des effectifs et des dépenses en matériel perfectionné est plus prononcé que jamais. Dans un avenir proche, on va avoir recours aux perfectionnements de la technologie, notamment les derniers modèles d'ordinateurs, qui seront mis à la disposition du F.B.I.

Pour que la lutte contre le crime soit vraiment à la page, il faudra passer au crible nos lois commerciales afin de combler les lacunes que les organisations criminelles pourraient mettre à profit. Tous les députés savent que la loi sur les faillites a été modifiée dernièrement, afin de donner plus de pouvoirs au surintendant des faillites dans la lutte contre les faillites frauduleuses et, sauf erreur, le bureau du registraire général est en train de procéder à une révision supplémentaire de la loi. La gendarmerie royale a organisé des brigades spéciales d'enquêtes sur les faillites à Toronto, et à Montréal; dans d'autres grandes villes, les enquêtes sur les faillites sont confiées aux brigades d'enquête sur les crimes courants.

La Chambre sera peut-être heureuse d'apprendre que la GRC prend actuellement des dispositions en vue d'établir, comme on l'a proposé, une brigade des fraudes relatives aux valeurs et un centre d'information sur le contrôle des valeurs.

L'apathie ou l'indifférence du public est peut-être la plus grande difficulté à surmonter dans la lutte contre le crime. Les organismes chargés de l'exécution de la loi ne peuvent parvenir seuls à enrayer le crime. Trop de Canadiens acceptent le crime comme un phénomène naturel de notre société. Il m'est difficile de songer à une attitude plus pernicieuse que celle-là. Elle permet au crime organisé de se développer et d'étendre ses tentacules dans une multitude d'entreprises commerciales qui ne sont pas encore atteintes. Nous ne devrions pas oublier que le crime organisé réalise ses énormes bénéfices grâce à la vente de ses produits—stupéfiants, alcool ou services de bookmakers—à des personnes qui comptent parmi ceux que l'on considère habituellement comme étant respectueux des lois.

L'effectif de la GRC est passé 9,500 membres, en 1965, à près de 11,000 en 1967. Le budget de la force s'est accru également. En 1965, il s'élevait à quelque 80 millions de dollars; cette année, il approchera les 110 millions. On est à établir un collègue canadien de la police et un programme de formation.

Le crime et les châtements ne s'inspirent pas de l'esprit de parti, mais on peut dire en

[L'hon. M. Pennell.]

toute justice, je pense, que le gouvernement n'a pas été négligent dans sa façon d'aborder le problème du crime. Bien entendu, le partage des compétences pose continuellement un problème, mais c'est en améliorant les rapports entre elles qu'on le résout.

Je passerai maintenant à l'examen de l'autre secteur du ministère qui fait la guerre au crime. Je veux parler de la Commission nationale des libérations conditionnelles, et le Service canadien des pénitenciers. Toute guerre sensée contre le crime doit s'appuyer sur les moyens de parvenir à la source du crime et sur les méthodes permettant de réformer les criminels en puissance. Cette tâche est peut-être plus difficile que celle de la police elle-même. Toutefois, nous devons nous rappeler constamment que la plupart de ceux qui retiennent de jour en jour l'attention de la police sont d'anciens détenus. Le problème de la récidive est très déconcertant. En réalité, environ 45 p. 100 des arrivants dans une prison fédérale au cours d'une année ont déjà été incarcérés dans la même institution ou dans d'autres, et ont purgé une peine d'au moins deux ans. Il est évident que si nous trouvions un moyen de réformer ces gens tandis qu'ils sont sous les verrous, nous priverions la police d'un nombre considérable de personnes qui sont effectivement ses meilleurs clients. Je ne dis pas que la chose sera facile.

Avec 1967, le programme de développement des institutions du service pénitentiaire canadien,—1963-1973—connu généralement sous le nom de programme décennal, arrive à mi-chemin. Il convient, maintenant que nous avons fait la moitié du chemin, d'annoncer nos réussites jusqu'à présent. Au cours de la dernière année financière, une nouvelle institution à sûreté moyenne a été inaugurée à Cowansville (Québec), ainsi qu'une institution spécialisée dans le traitement des toxicomanes des deux sexes à Matsqui (C.-B.). En outre, trois autres institutions à sûreté moyenne, destinées aux jeunes délinquants et à certains adultes du sexe masculin s'ouvriront au cours de l'année financière actuelle à Springhill (N.-É.), Warkworth (Ont.), et Drumheller (Alberta). Une section spéciale de correction, destinée aux détenus les plus difficiles des institutions à sûreté maximum, sera bientôt ouverte et permettra au service pénitentiaire d'assurer un programme de traitements intensifs aux détenus de cette catégorie.

Les crédits à l'étude actuellement prévoient l'établissement de cinq centres communautaires de décharges dans diverses villes du Canada, mesure des plus importantes pour combler la lacune relative à la période de transition entre la détention et la relaxe, et la réadaptation à la vie en société. Sauf erreur,